

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le douze octobre 2021, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- la présente délibération a été affichée, par extrait, le lendemain.

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants : 33

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le lundi dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni Espace Poirieux à Montbrison, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Catherine DOUBLET, M. Joël PUTIGNIER, Mme Martine GRIVILLERS, M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Christiane BAYET, M. Pierre CONTRINO, Mme Géraldine DERGELET, M. Jean-Yves BONNEFOY, adjoints, M. Bernard COTTIER, M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Claudine POYET, M. Gilles TRANCHANT, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Valérie ARNAUD, M. François BLANCHET, M. Guillaume LOMBARDIN, M. Nicolas BONIN, M. Luc VERICEL, Mme Cindy GIARDINA, Mme Justine GERPHAGNON, Mme Cécile MARRIETTE, Mme Jacqueline VIALLA, M. Xavier GONON, M. Jean-Marc DUFIX, M. Vincent ROME, Mme Emmanuelle GUIGNARD, conseillers.

Absent : Mme Béragère ISSLER-VEDRINES, M. Olivier GAULIN, Mme Marine VENET, M. Edouard BION, Mme Zoé JACQUET

Mme Béragère ISSLER-VEDRINES avait donné pouvoir à Mme Martine GRIVILLERS, M. Olivier GAULIN à M. Pierre CONTRINO, Mme Marine VENET à M. Christophe BAZILE, M. Edouard BION à Mme Cécile MARRIETTE, Mme Zoé JACQUET à M. Jean-Marc DUFIX.

Secrétaire : Mme Cécile MARRIETTE.

M. Christophe BAZILE commence cette séance par l'habituellement point sur la situation sanitaire et la vaccination. A ce jour, 43 600 personnes ont été vaccinées au Centre de vaccination de Montbrison.

Actuellement, 210 personnes sont vaccinées chaque semaine (contre 2 520 au plus fort de la campagne). Pour l'instant, seules les personnes de + de 65 ans peuvent bénéficier d'une 3ème dose, en respectant un délai de 6 mois minimum après la 2nde.

M. BAZILE rappelle que la vaccination est le 1^{er} moyen de lutter contre la pandémie.

Approbation du procès-verbal des Conseils Municipaux des 8 juillet et 20 septembre 2021
Après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des 8 juillet et 20 septembre 2021 ont été approuvés à l'unanimité.

Délibération n° 2021/10/01 - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu les articles L2121-4 et R2121-4 du CGCT,

Vu l'article L270 du Code Electoral,

Vu le courrier en date du 28 septembre 2021 de Mme Florence VARENNE informant M. le Maire de sa démission de son poste de conseillère municipale pour raisons personnelles ;

M. Christophe BAZILE présente au Conseil Municipal M. Xavier GONON, 1er candidat non élu sur la liste Ensemble Réussir l'Avenir, et lui demande de bien vouloir l'installer en tant que conseiller municipal.

A la demande de M. BAZILE, M. GONON se présente : natif des Monts du Lyonnais, il habite Montbrison depuis 25 ans. Il est marié, père de deux enfants, chef d'entreprise. Il a également été vice-président du basket-club pendant longtemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, installe M. Xavier GONON en tant que conseiller municipal.

Délibération n° 2021/10/02 - Taxes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement L2121-29 ;

Vu le budget Ville et le budget Régie des Restaurants ;

Vu les états des taxes et produits irrécouvrables présentés par le Trésorier de Montbrison, comptable de la commune, sollicitant l'admission en non-valeur de titres de recettes, au motif que toutes les actions réglementaires entreprises pour le recouvrement de ces sommes se sont avérées inopérantes ;

M. Joël PUTIGNIER propose au Conseil Municipal de bien vouloir rendre un avis favorable sur le principe de l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables constitués entre 2016 et 2021 :

- Le Budget Ville : 10 887,58 € (de 2016 à 2021)
- Le Budget Régie des Restaurants : 358,40 € (de 2018 et 2020)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal rend un avis favorable sur l'admission en non-valeur de l'ensemble des créances présentées ci-avant.

M. Christophe BAZILE souligne les faibles montants de ces produits irrécouvrables.

Délibération n° 2021/10/03 - Requalification de la friche Gégé - Convention de financement France relance fonds friches - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant les fonds consacrés par l'Etat au recyclage foncier pour des projets portant sur l'aménagement urbain, la revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive,

Considérant que ce fonds s'adresse aux projets d'aménagement dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre,

Qu'afin d'être éligibles, les projets doivent être suffisamment matures afin de permettre un engagement des crédits du fonds avant le 1er décembre 2021 et un solde de l'opération d'ici fin 2024,

M. Joël PUTIGNIER expose que la convention présentée a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles le porteur de projet procède à la réalisation du projet de requalification de la friche GEGÉ, ainsi que les modalités selon lesquelles l'Etat apporte son concours financier à la réalisation de ce projet, au titre des aides de France Relance.

Il sera donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver et autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que les avenants éventuels.

M. Jean-Marc DUFIX constate des engagements de crédits dans cette convention. Que se passerait-il si les délais et autres engagements n'étaient pas tenus ?

M. Christophe BAZILE répond qu'ils devront être tenus mais qu'en cas de problèmes, des dérogations peuvent être sollicitées.

Il souligne que ce projet est connu nationalement, il est exemplaire. Le fonds friches est un grand accélérateur. Il permet de plus grandes exigences sur la qualité des matériaux notamment.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité.

- Approuve la convention de financement France relance fonds friches avec l'Etat, Loire Habitat et l'EPORA
- En autorise la signature ainsi que celle de ses éventuels avenants.

Délibération n°2021/10/04 - Intercommunalité - Loire Forez agglomération - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) -Approbation du rapport de la CLECT du 28 septembre 2021 - Fixation des nouveaux montants d'attribution de compensation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération en date du 14 septembre 2021 par laquelle le conseil communautaire de Loire Forez agglomération a modifié la définition de l'intérêt communautaire voirie avec une prise d'effet fixée au 1^{er} janvier 2022,

Vu le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées établi et notifié en date du 29 septembre 2021,

La CLECT s'est en effet réunie le 28 septembre 2021 pour retenir la méthode d'évaluation des charges et pour arrêter le montant de l'attribution de compensation des communes impactées par les transferts de charges suivants :

- restitution aux communes des charges des « voies communales à caractère de places » suite à la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 qui a procédé à une modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie.
- transfert de nouvelles charges de voirie de la part de certaines communes.

Les membres de la CLECT ont ainsi validé une méthode d'évaluation pour chacune des catégories de charges transférées en opérant une distinction entre :

- l'impact des transferts en fonctionnement (calcul d'une attribution de compensation de fonctionnement)
- l'impact des transferts en investissement (calcul d'une attribution de compensation d'investissement)

Il en ressort un montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2022 pour la commune de Montbrison qui s'établit de la manière suivante :

AC de fonctionnement		AC d'investissement		TOTAL AC NETTE
Montant de l'attribution de compensation avant le 1er janvier 2022	2 145 708,73	Montant de l'attribution de compensation avant le 1er janvier 2022	-487 215,59	1 658 493,14
Impact des nouveaux transferts de charges	8 789,78	Impact des nouveaux transferts de charges	138 342,02	
Nouveau montant de l'AC à partir du 1er janvier 2022	2 154 498,51	Nouveau montant de l'AC à partir du 1er janvier 2022	-348 873,57	1 805 624,94

Afin que l'ensemble de ces modifications puissent être notifiées par Loire Forez agglomération avant le 15 février 2022, le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT et le nouveau montant d'attribution de compensation qui en découle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE

- le rapport de la CLECT suite à la réunion de cette dernière en date du 29 septembre 2021
- le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2022 qui s'élève à :

AC de fonctionnement		AC d'investissement		TOTAL AC NETTE
Montant de l'attribution de compensation avant le 1er janvier 2022	2 145 708,73	Montant de l'attribution de compensation avant le 1er janvier 2022	-487 215,59	1 658 493,14
Impact des nouveaux transferts de charges	8 789,78	Impact des nouveaux transferts de charges	138 342,02	
Nouveau montant de l'AC à partir du 1er janvier 2022	2 154 498,51	Nouveau montant de l'AC à partir du 1er janvier 2022	-348 873,57	1 805 624,94

Délibération n° 2021/10/05 - Approbation du cahier des charges de l'appel à projets pour la rétrocession du droit au bail « REAL SPORT », 27 rue Tupinerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'article L.214-2 du Code de l'Urbanisme ;
Vu la délibération n° 2020/07/36 du 6 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a instauré un droit de préemption sur les baux commerciaux et en a délégué l'exercice à M. le Maire ;
Vu les décisions des 31 mai et 27 août 2021 par lesquelles il a exercé ce droit de préemption sur un droit au bail portant sur un local situé 27 rue Tupinerie ;

Considérant que la mise en œuvre du droit de préemption impose la rétrocession du bail dans un délai de 2 ans à compter de l'acquisition ;
Que cette rétrocession doit être faite à une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité et à promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné ;

Mme Cindy GIARDINA expose qu'il est envisagé de lancer un appel à projet afin de sélectionner le porteur de projet à qui sera cédé ce droit au bail.

Elle propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement de cet appel à projet tel que joint et autoriser M. le Maire à lancer l'appel à projet.

Cet appel à projet se construit comme suit :

- un bail commercial 3/6/9 en tacite reconduction
- des projets éligibles :
 - Création ou développement d'une entreprise commerciale ou artisanale ;
 - Immatriculation obligatoire au Registre des Métiers ou Registre du Commerce et des Sociétés
 - Être à jour de ses paiements à l'égard de la Ville de Montbrison
 - L'activité exercée concernera le secteur suivant :
 - o Commerce de détail avec vitrines, y compris alimentaire
 - o Et/ou restauration rapide, avec des concepts qualitatifs et peu présents sur la commune, et ne nécessitant pas l'installation d'une gaine d'extraction, ni cuisson ou friture sur place
 - Sont exclues les pharmacies, les activités de services et les professions libérales (ex : banques, assurances, agences immobilières...)

- La Ville se réserve le droit d'auditionner un ou plusieurs candidats pour apprécier leur projet et la solidité de leur proposition.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- Qualité du projet commercial (30%) sur la base de :
 - o la qualité et la nature de l'offre proposée,
 - o l'impact sur l'attractivité de la rue et du centre-ville (flux générés, activité nouvelle/rare pour le territoire, originalité du concept...)
- Viabilité économique du projet (30%)
- Profil du candidat et motivation (30%) : expériences, diplômes, accompagnement suivi...
- Offre de prix pour le rachat du droit au bail avec un prix plancher fixé à 30 000 € (10%)

Une fois le porteur de projet sélectionné, la cession de droit au bail sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

M. Jean-Marc DUFIX note que la vitrine de l'actuel commerce dénote par sa vétusté. Il espère que le porteur de projet sélectionné aura à cœur que sa vitrine s'intègre mieux dans le linéaire commercial de la rue Tupinerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve le règlement de l'appel à projet tel que proposé
- autorise M. le Maire à lancer l'appel à projet.

Délibération n° 2021/10/06 - Chèque'Loisirs - Attributions de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Jean-Yves BONNEFOY propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement des subventions aux associations telles que détaillées ci-après, dans le cadre du dispositif Chèque'Loisirs :

Association	Chèque'Loisirs retournés au 30/09/2021	Montant de subvention au 18/10/2021
ARTS MARTIAUX MONTBRISON	19	190.00 €
AS MARIO MEUNIER	18	180.00 €
ENTENTE GYMNIQUE SAVIGNEUX MONTBRISON	24	240.00 €
HOCKEY CLUB FOREZIEN	10	100.00 €
SAS CINEMA REX	36	360.00 €
Sports Athlétiques Montbrisonnais	12	120.00 €
TOTAL	119	1 190.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, approuve le versement des subventions présentées ci-avant.

Délibération n° 2021/10/07 - Convention d'objectifs et de financement « FJT » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et familiales, plus particulièrement son article L312-1 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L351-2, L353-2, L633-1 et suivants ;

Considérant le projet socio-éducatif du Foyer des Jeunes Travailleurs Guy IV ;

Mme Martine GRIVILLERS propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement conclue entre la Ville de Montbrison et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour permettre l'octroi d'une prestation socio-éducatif qui permet entre autres la mise en place d'animations au sein du FJT Guy IV dans le cadre de la « Prestation de service Foyer Jeunes Travailleurs ».

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs et de financement Prestation de service « FJT » conclue entre la Ville de Montbrison et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire telle que présentée
- En autorise la signature par M. le Maire.

Délibération n° 2021/10/08 - Adoption de la Charte de prévention des expulsions 2021-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui a placé la prévention des expulsions au cœur des politiques publiques ;

Considérant que l'expulsion locative est un facteur d'exclusion et de rupture sociale pour la personne ou la famille qui la vit, et peut conduire à l'aggravation de la précarité sur le plan de l'emploi, des relations sociales, de la santé, de l'éducation ;

Considérant que, dans le département de la Loire, la dernière charte de prévention des expulsions a été signée en 2004 pour une durée de 5 ans.

Qu'au regard de l'évolution de la législation, les actions engagées se sont poursuivies, d'autres se sont mises en place dans une dynamique partenariale, malgré l'absence du renouvellement de la charte ;

Mme Martine GRIVILLERS explique que la prévention des expulsions est un axe prépondérant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Loire 2020-2025. L'actualisation de la charte pour la prévention des expulsions locatives constitue l'un des objectifs prévus au plan.

La présente charte a pour vocation d'intégrer les évolutions réglementaires, de préciser les engagements de chaque partenaire œuvrant pour la prévention des expulsions locatives, de renforcer la coordination partenariale, d'améliorer la prévention précoce et administrative et de définir des objectifs qualitatifs et quantitatifs. L'ensemble de ces objectifs doit concourir à une diminution significative et pérenne du nombre de décisions judiciaires d'expulsion sur l'ensemble du département de la Loire.

Ainsi, elle propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la Charte de prévention des expulsions de la Loire pour la période 2021-2026 et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Mme Martine GRIVILLERS précise qu'il n'y a pas eu d'expulsion pendant la période Covid.

M. Jean-Marc DUFIX attire l'attention des élus sur l'impact à long terme de la crise sanitaire. Le plus grand intérêt de cette charte est de prévenir les expulsions. La logique post Covid doit être intégrée de façon très fine. Il y a beaucoup de gens qui vont être impactés par ricochet. Il faut porter un regard vigilant sur la population en difficulté.

Mme Martine GRIVILLERS explique qu'un gros travail de terrain est mené. Tous les acteurs sont présents en commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve la Charte de prévention des expulsions de la Loire pour la période 2021-2026
- autorise M. le Maire à la signer.

Délibération n° 2021/10/09 - Régie des Restaurants - Convention entre la Ville de Montbrison et France Loire Formation - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant que l'organisme de formation France Loire Formation souhaite avoir accès aux services de la Régie des Restaurants ;

Mme Catherine DOUBLET demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention entre la Ville de Montbrison et France Loire Formation telle que présentée et d'en autoriser la signature par M. le Maire.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités tarifaires et pratiques par lesquelles les stagiaires de l'organisme précités pourront déjeuner à la Régie des Restaurants.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve la convention entre la Ville de Montbrison et France Loire Formation telle que présentée
- en autorise la signature par M. le Maire.

Délibération n° 2021/10/10 - Vie Municipale - Congrès des Maires - Octroi de mandats spéciaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29, L.2123-18 et R.2123-22-1 ;

Considérant que toutes les missions accomplies dans l'intérêt des affaires communales qui n'incombent pas au Maire (ou à tout autre élu) en vertu d'une obligation résultant d'une disposition législative ou réglementaire expresse doivent faire l'objet d'un octroi de mandat spécial par le Conseil Municipal ;

Que ces missions doivent revêtir un caractère exceptionnel, c'est-à-dire différer des missions traditionnelles de l'élu et être temporaires ;

Que l'octroi d'un mandat spécial permet notamment à l'élu concerné de prétendre au remboursement des frais qu'il aurait pu avancer dans ce cadre ;

Considérant que chaque année, l'Association des Maires de France organise le Congrès des Maires ; Qu'il se tiendra cette année du 17 au 19 novembre à Paris ;

Considérant que ce salon est l'occasion de rencontrer des partenaires publics comme privés et présente un intérêt certain pour la collectivité.

M. Christophe BAZILE propose au Conseil Municipal de bien vouloir lui octroyer un mandat spécial ainsi qu'à Jean-Yves BONNEFOY et Pierre CONTRINO leur permettant d'assister à cet événement majeur de la vie des communes de France.

Il est entendu que tout remboursement interviendra sur présentation des justificatifs et sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer à MM. BAZILE, BONNEFOY et CONTRINO un mandat spécial pour assister au prochain congrès des maires.

. Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire

06/09/2021	2021/154/D	Renouvellement d'une concession au Cimetière Montbrison au profit de M. Didier Delorme
07/09/2021	2021/155/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de M. Bernard LEYRE
07/09/2021	2021/156/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Danielle ATLAN
07/09/2021	2021/157/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Jean SALLEYRON
09/09/2021	2021/158/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Danièle GUILLEMIN
10/09/2021	2021/159/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de M. Robert LOISON
10/09/2021	2021/160/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Martine VACHERON
14/09/2021	2021/161/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Claudine HUGUET
14/09/2021	2021/162/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de M. Stéphane MASSON
16/09/2021	2021/163/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Nathalie DERAÏL
16/09/2021	2021/164/D	Vente d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de M. Patrick KADA
21/09/2021	2021/165/D	Renouvellement d'une case de columbarium au cimetière de Montbrison au profit de Mme Nicole BERGER
21/09/2021	2021/166/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Evelyne CHOUVIER
22/09/2021	2021/167/D	Vente de 7 jardinières réformées à M. Luc VERICEL
23/04/2021	2021/168/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Jean-Pierre MEYER
23/09/2021	2021/169/D	Mise à disposition de l'Espace Sportif des Jacquins au profit de l'association COGEJAC
28/09/2021	2021/170/D	Convention d'occupation de locaux place Eugène Baune par l'Office de Tourisme de Loire Forez agglomération
30/09/2021	2021/171/D	Renouvellement d'une concession au cimetière de Montbrison au profit de Mme Louise JOANDEL née CHATUT

Objet du marché	Titulaire	Ville	Montant du marché HT	Date de signature
Accord-cadre de fourniture et livraison de gasoil - marché subséquent n°15	Dyneff	Lyon	9 380,50 €	05/07/21
Etude de faisabilité pour une opération groupée de rénovation des façades sur les quais du Vizézy	Nathalie Sandt Sulmont	Lyon	11 600,00 €	07/07/21
Accord-cadre de fourniture et livraison de gasoil - marché subséquent n°16	Charvet la Mure Bianco	Lyon	8 155,00 €	06/08/21
Maitrise d'œuvre pour le déplombage et le désamiantage du site Gégé	Technic OPC MOE	Saint-Etienne	15 000,00 €	01/09/21
Maitrise d'œuvre pour la création d'un terrain de rugby en gazon synthétique à Savigneux	Paccoud Ingénierie	Firminy	28 125,00 €	01/09/21
Mission de bureau d'études fluides dans le cadre de la construction d'une crèche sur le site Gégé	SAS BER	St-Just-St-Rambert	12 025,00 €	20/09/21
Accord-cadre de fourniture et livraison de gasoil - marché subséquent n°17	Charvet la Mure Bianco	Lyon	7 925,00 €	27/09/21
Réfection de la rue de la Blanchisserie et création du parking Estiallet à Montbrison (groupement de commande Ville de Montbrison + LFA)	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	Andrézieux Bouthéon	49 044,50 €	29/09/21
Missions de contrôle technique et de CSPS - lot 2 SPS Marché subséquent n°2 - SPS désamiantage et déplombage Gégé	Bureau Alpes Contrôles	Saint-Etienne	1 170,00 €	29/09/21
Missions de contrôle technique et de CSPS - lot 1 contrôle technique Marché subséquent n°1 : contrôle technique pour le réaménagement et l'extension du théâtre des Pénitents	Apave Sud Europe	Saint Etienne	16 795,50 €	04/10/21

Objet du marché	Titulaire	Ville	Montant initial du marché HT	Objet de l'avenant	Montant avenant HT	Montant du marché après avenants HT	% de variation cumulé	Date signature par le Maire
Maitrise d'œuvre pour la rénovation et la mise aux normes du gymnase André Dubruc	Philippe Blanc architecte	Montbrison	139 200,00 €	Mission complémentaire - diagnostic structurel visuel du plancher	2 350,00 €	141 550,00 €	1,69%	22/07/21
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du plan façades de la ville de Montbrison	Nathalie Sandt Sulmont	Lyon	36 593,25 €	Production de nuanciers + actualisation des connaissances couleurs	4 259,00 €	40 852,25 €	11,64%	07/07/21
Travaux d'amélioration des performances énergétiques du Centre social et de Montalembert - lot 1 menuiseries extérieures bois	Meunier Marnat	Pralong	112 492,00 €	Mise en place vitrage feuilleté + vitrage solaire + prolongation délais	2 489,00 €	114 981,00 €	2,21%	07/07/21
Aménagement du clos Sainte-Eugénie-Les-Thermes - lot 1 terrassements VRD espaces verts maçonnerie	Vial construction	Montbrison	353 368,21 €	Prolongation délais				15/07/21
Accord-cadre d'étude et de maîtrise d'œuvre urbaine (GDC) - marché subséquent n°2 maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Jardin d'Allard	Atelier de Montrottier	Montrottier	24 300,00 €	Arrêt du coût prévisionnel des travaux + arrêt du montant définitif du marché	23 550,00 €	47 850,00 €	96,91%	23/09/21
Travaux de restauration des ponts du Vizézy	Demars	Marçilly le châtel	145 161,02 €	Suppression prestation (patine) et ajout pierres	0,00 €	145 161,02 €	0,00%	04/08/21
Exploitation thermique et entretien des installations de chauffage et de ventilation	Hervé thermique	Saint Jean Bonnefonds	114 934,00 €	Ajout sites (camping) et suppression sites (foyer des clerks, gégé boxe, adapci)	-2 368,50 €	112 565,50 €	-2,06%	27/08/21
Travaux de préservation et confortement des remparts de l'enceinte extérieure du Calvaire - lot2	Comte	Montbrison	819 183,45 €	Avenant 2 - Travaux supplémentaires (incidence archéologie + remontage mur M1 + arasement étanche) + prolongation délais	50 988,54 €	910 930,06 €	11,20%	04/10/21

M. Christophe BAZILE présente au Conseil Municipal un point sur les travaux en cours et à venir de la Ville de Montbrison. En effet de nombreux aménagements d'espaces publics ont ou vont avoir lieu dans les semaines à venir (Rue du Tour de la Roue, Rue Raoul Follereau, Rue Chantelauze, Rue des Légouvé et rue des Arches, rue de la Blanchisserie, les Ponts du Vizézy, rue Jeanne d'Arc, les Remparts, le Parc des Thermes, le parking de la MJC).

Des chantiers vont également porter sur certains bâtiments : la Chapelle Ste Anne, le Bâtiment Montalembert, la Cantine du groupe scolaire de Moingt, l'Espace Sportif des Jacquins, le Bâtiment Gégé, le Gymnase Daval, Espace Guy Poirieux, Château Lachèze, Théâtre des Pénitents ainsi que la démolition d'une maison appartenant à la Ville Impasse de l'Abbaye.

Il informe également le Conseil Municipal qu'une formation et un exercice de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, riches en enseignement, ont eu lieu le 11 octobre dernier.

La Secrétaire de séance



Cécile MARRIETTE

